



Assemblée générale

Distr. générale
27 octobre 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session
Point 141 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme pour 2021

Projet de budget-programme pour 2021

Partie II **Affaires politiques**

Chapitre 3 **Affaires politiques**

Missions politiques spéciales

Groupe thématique I : envoyés spéciaux et personnels, conseillers et représentants spéciaux du Secrétaire général

Quatrième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour 2021

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses pour 2021 relatives aux missions politiques spéciales, relevant du groupe thématique I (envoyés, conseillers et représentants spéciaux ou personnels du Secrétaire général) ([A/75/6 \(Sect. 3\)/Add.2](#)). À l'occasion de cet examen, il a reçu des informations complémentaires et des éclaircissements, ainsi que des réponses écrites datées du 21 octobre 2020.

2. Dans le premier additif au chapitre 3 (Affaires politiques) de son rapport sur le projet de budget-programme pour 2021 ([A/75/6 \(Sect. 3\)/Add.1](#)), le Secrétaire général donne un aperçu général des ressources demandées pour 2021 au titre de 39 missions politiques spéciales et des questions concernant les missions en général. Des renseignements détaillés sur chaque mission politique spéciale sont donnés dans cinq



autres additifs¹, qui sont consacrés aux besoins propres aux groupes thématiques I à III et aux deux plus grandes missions, à savoir la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI). Le Comité consultatif formule des observations et recommandations sur les questions concernant les missions politiques spéciales en général dans son rapport principal (A/75/7/Add.2), tandis que ses observations et recommandations sur les prévisions budgétaires relatives aux groupes thématiques I à III ainsi qu'à la MANUA et à la MANUI sont regroupées dans d'autres rapports². Le Secrétaire général indique également qu'il présentera à l'Assemblée générale des propositions distinctes pour toute augmentation des ressources nécessaires due à de nouveaux mandats ou à la modification de mandats existants (A/75/6 (Sect. 3)/Add.1, par. 3). Le Comité a été informé que les ressources nécessaires pour 2021 à la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS) (groupe thématique III), créée le 3 juin 2020 en application de la résolution 2524 (2020) du Conseil de sécurité, seraient présentées dans un rapport distinct (A/75/6 (Sect. 3)/Add.7). Il formulera ses observations et recommandations relatives au projet de budget de la MINUATS dans le rapport qu'il consacrera à cette mission (A/75/7/Add.8).

3. Dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour 2021 (A/75/7 et A/75/7/Corr.1, chap. I, sect. A), le Comité consultatif a formulé des observations et des recommandations sur le budget, la méthode, le format et la présentation, qui s'appliquent également aux rapports du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses des missions politiques spéciales (A/75/6 (Sect. 3)/Add.1 à 7).

II. Exécution du budget en 2019 et 2020 et ressources nécessaires pour 2021

4. Le tableau 11 met en regard le montant des ressources à prévoir pour 2021 au titre des 11 missions politiques spéciales relevant du groupe thématique I, les crédits approuvés pour 2020 et les dépenses engagées en 2019.

Tableau 1

Récapitulatif des ressources nécessaires au titre du groupe thématique I

(En milliers de dollars des États-Unis)

Mission	2019		2020		2021		Écart Budget 2021/ crédit 2020
	Crédits ouverts	Dépenses	Crédits ouverts	Dépenses 1 ^{er} jan.-30 sept.	Total	Dépenses non renouvelables	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7) = (5) - (3)
Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre	2 775,8	2 116,9	2 878,3	1 873,3	2 881,8	–	3,5
Bureau du Conseiller spécial pour la prévention du génocide	2 179,9	1 832,5	2 227,4	1 060,7	2 353,3	12,7	125,9
Bureau de l'Envoyé(e) personnel(le) du Secrétaire général pour le Sahara occidental	450,6	192,0	434,4	–	532,3	–	97,9
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité	361,2	242,2	397,2	231,8	368,9	–	(28,3)

¹ A/75/6 (Sect. 3)/Add.2, A/75/6 (Sect. 3)/Add.3, A/75/6 (Sect. 3)/Add.4, A/75/6 (Sect. 3)/Add.5, A/75/6 (Sect. 3)/Add.6 et A/75/6 (Sect. 3)/Add.6/Corr.1.

² A/75/7/Add.3, A/75/7/Add.4, A/75/7/Add.5, A/75/7/Add.6 et A/75/7/Add.7.

Mission	2019		2020		2021		Écart Budget 2021/ crédit 2020
	Crédits ouverts	Dépenses	Crédits ouverts	Dépenses 1 ^{er} jan.-30 sept.	Total	Dépenses non renouvelables	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7) = (5) - (3)
Bureau de la Représentante de l'ONU aux discussions internationales de Genève	1 887,1	1 716,7	2 236,7	1 297,5	1 928,2	–	(308,5)
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie	16 200,2	15 061,2	16 235,3	9 722,3	16 735,1	505,1	499,8
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique	1 496,4	1 650,8	1 496,4	1 078,3	1 821,4	–	325,0
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs	4 400,4	4 400,9	4 400,4	3 231,8	5 188,7	–	788,3
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen	17 020,0	16 560,9	18 177,0	11 896,2	17 892,8	–	(284,2)
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi	7 007,8	6 514,5	7 237,0	4 781,3	6 510,2	–	(726,8)
Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar	1 220,3	1 077,1	1 073,0	682,7	1 152,6	–	79,6
Total	54 999,7	51 365,7	56 793,1	35 855,9	57 365,3	517,8	572,2

5. Le montant des crédits demandés s'élève à 57 365 300 dollars (déduction faite des contributions du personnel), ce qui représente une augmentation de 572 200 dollars, soit 1,0 %, par rapport au crédit ouvert pour 2020. On trouvera dans le tableau 5 du rapport principal du Secrétaire général (A/75/6 (Sect. 3)/Add.1) un récapitulatif des variations entre les ressources approuvées pour 2020 et les ressources proposées pour 2021 au titre des missions dont le mandat a été reconduit. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des informations complémentaires sur les dépenses du groupe thématique I pour 2019 et 2020, présentées dans le tableau 1 ci-dessus. Le montant total des dépenses s'est élevé à 51 365 700 dollars en 2019, ce qui représente une sous-utilisation de 3 634 000 dollars, soit 6,6 %, par rapport au crédit de 54 999 700 dollars qui avait été ouvert. Le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique et le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs sont les seules missions qui ont enregistré des dépassements de crédits, de 154 400 dollars et 500 dollars respectivement. **Le Comité consultatif compte que tout sera mis en œuvre à l'avenir pour résorber, dans la mesure du possible, d'éventuels coûts supplémentaires.**

6. Comme indiqué dans le tableau 1 ci-dessus, les dépenses s'élevaient à 35 855 900 dollars au 30 septembre 2020, ce qui représentait 63 % du montant alloué de 56 793 100 dollars. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général communiquera à l'Assemblée générale, lorsque celle-ci examinera le présent rapport, des informations actualisées sur les dépenses effectivement engagées en 2020.**

A. Observations et recommandations concernant les effectifs

7. À sa demande, le Comité consultatif a reçu communication d'un tableau des effectifs approuvés pour 2020 et des effectifs proposés pour 2021 pour les missions du groupe thématique I (voir tableau 2). Les modifications qu'il est proposé d'apporter aux effectifs sont également résumées à l'annexe XIII du rapport principal du Secrétaire général (A/75/6 (Sect. 3)/Add.1).

Tableau 2
Effectifs nécessaires au titre du groupe thématique I

Mission	Effectif approuvé pour 2020	Vacant au 30 septembre 2020	Effectif proposé pour 2021	Nouveaux emplois de temporaire (autres que pour les réunions)	Suppression	Conversion	Reclassement	Réaffectation	Transfert
Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre	21 (1 SGA, 1 D-1, 3 P-5, 1 P-5, 5 P-4, 1 P-3, 4 SM, 1 G (AC) et 5 AL)		21 (1 SGA, 1 D-1, 3 P-5, 5 P-4, 1 P-3, 4 SM, 1 G(AC) et 5 AL)	–	–	–	–	–	–
Bureau du Conseiller spécial pour la prévention du génocide	10 [1 SGA, 1 SSG, 1 P-5, 3 P-4, 2 P-3 et 2 G(AC)]	4 [1 SGA, 1 P-5, 1 P-3 et 1 G(AC)]	11 [1 SGA, 1 SSG, 2 P-5, 3 P-4, 2 P-3 et 2 G(AC)]	1 P-5	–	–	–	–	–
Bureau de l'Envoyé(e) personnel(le) du Secrétaire général pour le Sahara occidental	2 (1 SGA et 1 P-3)	2 (1 SGA et 1 P-3)	2 (1 SGA et 1 P-3)	–	–	–	–	–	–
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité	3 [1 SGA, 1 P-4 et 1 G(AC)]	1 SGA	3 [1 SGA, 1 P-4 et 1 G(AC)]	–	–	–	–	–	–
Bureau de la Représentante de l'ONU aux discussions internationales de Genève	7 [1 SSG, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3 et 1 G(AC)]	–	7 [1 SSG, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3 et 1 G(AC)]	–	–	–	–	–	–
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie	91 (1 SGA, 1 SSG, 1 D-2, 3 D-1, 8 P-5, 14 P-4, 14 P-3, 10 SM, 8 G(AC) et 31 AL)	19 (2 P-5, 4 P-4, 7 P-3, 1 SM, 1 G(AC) et 4 AL)	91 (1 SGA, 1 SSG, 1 D-2, 3 D-1, 8 P-5, 14 P-4, 14 P-3, 10 SM, 8 G(AC) et 31 AL)	–	–	–	–	1 AL	–
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique	9 (1 SGA, 1 D-1, 2 P-4, 1 P-3, 2 AN et 2 AL)	1 P-4	9 (1 SGA, 1 D-1, 2 P-4, 1 P-3, 2 AN et 2 AL)	–	–	–	–	–	–
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs	27 (1 SGA, 1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 6 P-4, 4 P-3, 1 SM, 1 G(AC), 1 AN et 7 AL)	4 (1 D-1, 1 P-3 et 2 AL)	27 (1 SGA, 1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 6 P-4, 4 P-3, 1 SM, 1 G(AC), 1 AN et 7 AL)	–	–	–	–	–	–
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen	99 (1 SGA, 1 D-2, 1 D-1, 6 P-5, 15 P-4, 12 P-3, 25 SM, 1 G(AC), 8 NPO et 29 AL)	14 (2 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 2 SM et 6 AL)	100 (1 SGA, 1 D-2, 1 D-1, 6 P-5, 15 P-4, 11 P-3, 26 SM, 1 G(AC), 9 AN et 29 AL)	1 SM	–	1 P-3 à AN	–	–	5 (1 P-5, 1 P-3 et 3 SM)
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi	30 (1 SGA, 1 D-2, 2 D-1, 4 P-5, 5 P-4, 2 P-3, 7 SM, 1 G(AC), 2 AN et 5 AL)	2 (1 D-2 et 1 SM)	30 (1 SGA, 1 D-2, 1 D-1, 3 P-5, 5 P-4, 4 P-3, 7 SM, 1 G (AC), 2 AN et 5 AL)	1 P-3	1 D-1	–	1 P-5 à P-3	1 P-3	2 (1 P-5 et 1 P-4)

Mission	Effectif approuvé pour 2020	Vacant au 30 septembre 2020	Effectif proposé pour 2021	Nouveaux emplois de temporaire (autres que pour les réunions)	Suppression	Conversion	Reclassement	Réaffectation	Transfert
Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar	5 (1 SGA, 1 D-1, 1 P-5, 1 P-4 et 1 AL)	–	5 (1 SGA, 1 D-1, 1 P-5, 1 P-4 et 1 AL)	–	–	–	–	–	–

Abbreviations : AL, agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; G = agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SM = Service mobile ; SSG = sous-secrétaire général(e).

8. Les changements qu'il est proposé d'apporter aux effectifs en 2021 sont les suivants :

a) Au Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide, la création d'un emploi de spécialiste hors classe des questions politiques (P-5) (A/75/6 (Sect. 3)/Add.2, par. 64 et 65) ;

b) Au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, la réaffectation d'un emploi d'assistant(e) aux achats [agent(e) local(e)] au Bureau du Chef de l'appui à la mission qui deviendrait un emploi d'assistant(e) administratif(ve) [agent(e) local(e)] (A/75/6 (Sect. 3)/Add.2, par. 164) ;

c) Au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen : i) la création d'un emploi de fonctionnaire d'administration (Service mobile) au Bureau du Chef de l'appui à la mission à Aden ; ii) la transformation d'un emploi de médecin relevant du Bureau du (de la) Chef de l'appui à la mission à Sanaa de la classe P-3 en emploi d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; et iii) le transfert de cinq emplois de Sanaa à Amman : un emploi de spécialiste hors classe de la réforme du secteur de la sécurité (P-5) à la Section du secteur de la sécurité, un emploi de spécialiste des affaires politiques (P-3) à la Section des affaires politiques, deux emplois d'assistant(e) au contrôle des mouvements (Service mobile) au Groupe du contrôle des mouvements, des transports et des opérations aériennes et un emploi d'assistant(e) à la gestion du matériel (Service mobile) au Groupe de la gestion du matériel (A/75/6 (Sect. 3)/Add.2, para. 248) ;

d) Au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi : i) la suppression d'un emploi d'administrateur(trice) général(e) chargé(e) de la réforme du secteur de la sécurité (D-1) au Groupe de la sécurité et de l'état de droit ; ii) le transfert, de Dar es-Salaam à Bujumbura, d'un emploi de spécialiste hors classe des questions politiques (P-5) et d'un emploi de spécialiste des questions politiques (P-4) au Groupe d'appui au dialogue ; iii) la réaffectation d'un emploi de temporaire d'assistant(e) spécial(e) (affaires politiques) (P-3) qui serait cédé par le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi, à Ouagadougou, et deviendrait un emploi de spécialiste des affaires politiques (P-3) au Groupe d'appui au dialogue, à Bujumbura ; iv) le déclassement de P-5 à P-3 d'un emploi de spécialiste des questions politiques (hors classe) au Groupe d'appui au dialogue qui deviendrait un emploi de spécialiste des questions politiques ; et v) la création d'un emploi de temporaire de spécialiste de la gestion du matériel (P-3) au Groupe de la logistique (A/75/6 (Sect. 3)/Add.2, par. 277).

Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen

9. En ce qui concerne la création proposée d'un emploi de fonctionnaire d'administration (Service mobile) au Bureau du Chef de l'appui à la mission à Aden,

il est indiqué dans le rapport que cet emploi permettrait de fournir un appui opérationnel, logistique et administratif au Bureau d'Aden [A/75/6 (Sect. 3)/Add.2, par. 248 a)]. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le (la) fonctionnaire d'administration aiderait le Bureau du chef de l'appui à la mission à assurer la liaison avec les chefs de service et les sections sur les questions et activités administratives et logistiques ; à soutenir les visites officielles de l'Envoyé spécial à Aden pour des rencontres avec des représentants du Gouvernement ; à examiner, contrôler et assurer la bonne gestion et le décaissement des fonds de petite caisse conformément au Règlement financier et aux Règles de gestion financière des Nations Unies ; à fournir des services de gestion des installations pour les logements et les bureaux à Aden ; et à assurer la liaison avec le Ministère des affaires étrangères en ce qui concerne les visas d'entrée du personnel, les permis de séjour, les expéditions et les autorisations de survol et d'atterrissage. **Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 74/263, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de continuer de privilégier la « nationalisation », solution consistant à transformer les emplois existants en emplois soumis à recrutement national chaque fois que possible, ainsi que de renforcer les capacités locales des missions politiques spéciales. Le Comité rappelle également qu'il a précédemment noté que le nombre d'emplois soumis à recrutement international transformés en emplois soumis à recrutement national ces dernières années par les missions politiques spéciales avait tendance à baisser (A/74/7/Add.1, par. 47). Compte tenu de la nature des fonctions que doit exercer son (sa) titulaire, le Comité recommande que l'emploi de fonctionnaire d'administration (Service mobile) qu'il est proposé de créer au Bureau du chef de l'appui à la mission à Aden soit un emploi d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national.** Dans son rapport principal (A/75/7/Add.2), le Comité formule d'autres commentaires et observations sur la nationalisation des emplois.

10. En ce qui concerne le transfert de cinq emplois de Sanaa à Amman, le Comité consultatif a été informé, à sa demande, que les transferts proposés des emplois de spécialiste principal(e) de la réforme du secteur de la sécurité (P-5) et de spécialiste des affaires politiques (P-3) amélioreraient le dialogue et la collaboration avec les dirigeants de la mission et les acteurs extérieurs tout en permettant de poursuivre la gestion centrale des sections et des bureaux locaux à partir du quartier général de la mission. Il est proposé de transférer les trois emplois d'agent du Service mobile, relevant du pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement et prestation de services (Groupe de la gestion des biens et Groupe du contrôle des mouvements, des transports et des opérations aériennes), de Sanaa à Amman afin de mieux répondre aux besoins opérationnels. **Le Comité consultatif rappelle que le Secrétaire général a déjà proposé le transfert de quatre emplois (1 P-4, 2 emplois d'agent(e) du Service mobile et 1 d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) d'Amman à Sanaa [A/74/6 (Sect. 3)/Add.2, par. 248 h)]. Le Comité note avec préoccupation les transferts répétés entre Sanaa et Amman. Il est d'avis que, compte tenu des fonctions à remplir, ces emplois devraient être situés à proximité du secteur d'activité, et non au quartier général de la mission. Le Comité recommande donc de ne pas approuver le transfert proposé des cinq emplois de Sanaa à Amman.**

Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi

11. Au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi, il est proposé de déclasser un emploi de spécialiste des questions politiques (hors classe) (P-5) du Groupe d'appui au dialogue qui deviendrait un emploi de spécialiste des questions politiques (P-3) [A/75/6 (Sect. 3)/Add.2, par. 277 d)]. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le déclassement de l'emploi de spécialiste des questions politiques (hors classe) de la classe P-5 avait été proposé

parce que les fonctions et les responsabilités à exercer avaient considérablement changé et pouvaient être assumées par un fonctionnaire de la classe P-3. **Étant donné la modification substantielle des fonctions à exercer, le Comité consultatif est d'avis que la suppression de l'emploi de P-5 et la création d'un emploi de P-3 auraient dû être proposées au lieu d'un déclassement. Notant la nature des fonctions à exercer et la capacité actuelle du bureau, et compte tenu notamment du transfert proposé d'un emploi de P-5 et d'un emploi de P-4 de Dar es-Salaam à Bujumbura, et conformément à ses observations qui précèdent sur la promotion des emplois soumis à recrutement national, le Comité recommande la suppression de l'emploi de P-5 et la création d'un emploi d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national.**

12. Il est également proposé de créer un emploi de temporaire de spécialiste de la gestion du matériel (P-3) au Groupe de la logistique afin de veiller à ce que les ressources confiées à la mission soient comptabilisées et gérées conformément au Règlement financier et aux Règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies et aux Normes comptables internationales pour le secteur public concernant les immobilisations corporelles et les stocks ayant une valeur marchande [A/75/6 (Sect. 3)/Add.2, par. 277 e)]. À sa demande, le Comité consultatif a été informé qu'à la suite de la délégation de pouvoirs accordée aux chefs d'entités, il était nécessaire de disposer de personnel ayant des compétences dans le domaine du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'ONU et des normes IPSAS relatives aux immobilisations corporelles et aux stocks ayant une valeur marchande, et que ces compétences faisaient actuellement défaut au Bureau. **Le Comité consultatif note que la mission est dans une phase de fonctionnement stable et n'est pas pleinement convaincu qu'elle ne dispose pas des capacités nécessaires pour s'acquitter des fonctions liées au Règlement financier et aux Règles de gestion financière de l'ONU et aux normes IPSAS. Le Comité recommande donc de ne pas créer l'emploi proposé de responsable de la gestion du matériel (P-3) au Groupe de la logistique.**

Indemnité de fonctions

13. L'annexe XII du rapport principal du Secrétaire général (A/75/6 (Sect. 3)/Add.1) présente des informations relatives aux emplois de temporaire dont les titulaires percevaient une indemnité de fonctions depuis un an ou plus dans les missions politiques spéciales, au 29 février 2020. Pour les missions relevant du groupe thématique I, sept emplois étaient dans ce cas, dont 1 depuis 2015, 2 depuis 2017 et 4 depuis 2018. Le Comité consultatif a formulé des observations et des recommandations sur l'utilisation de l'indemnité de fonctions dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour 2021 (A/75/7, chap. I, par. 56 et 57). **Le Comité consultatif compte que le recrutement à des emplois de temporaire dont les actuels titulaires perçoivent de longue date une indemnité de fonctions sera mené à bien sans tarder.**

Emplois de temporaire vacants

14. Les emplois de temporaire vacants depuis plus d'un an dans les missions politiques spéciales au 29 février 2020 sont indiqués à l'annexe XI du rapport principal du Secrétaire général (A/75/6 (Sect. 3)/Add.1). Douze de ces emplois relèvent du groupe thématique I. Neuf sont vacants depuis plus de deux ans. À sa demande, le Comité consultatif a été informé des progrès réalisés dans le domaine du recrutement, à savoir que la diffusion des avis de vacance concernant deux emplois au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie – un emploi de chef de la sécurité (P-4) vacant depuis le 16 décembre 2015 et un emploi de spécialiste des affaires politiques (P-3) vacant depuis le 1^{er} mai 2017 – était encore à son stade initial.

Le Comité consultatif espère que tous les emplois vacants seront pourvus rapidement et compte que des informations actualisées seront fournies à l'Assemblée générale.

Taux de vacance

15. L'annexe X du rapport principal du Secrétaire général (A/75/6 (Sect. 3)/Add.1) présente une comparaison des taux de vacance prévus et effectifs par mission et par catégorie de personnel. Les taux de vacance dans les missions relevant du groupe thématique I sont indiqués dans le tableau 3 ci-dessous. Ayant demandé des précisions sur les différents taux de vacance appliqués aux différentes missions, le Comité consultatif a été informé que, si les taux de vacance effectifs constituaient le point de départ pour déterminer les taux applicables pour une période future, il était également tenu compte de facteurs propres à chaque mission, tels que la taille des effectifs. Le Comité examine plus avant les emplois vacants et les taux de vacance dans son rapport principal sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales (A/75/7/Add.2).

Tableau 3
Taux de vacance pour le groupe thématique I

<i>Mission</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2020</i>	<i>Taux de vacance approuvé (%) 2019/20</i>	<i>Taux de vacance (%) au 31 août 2020</i>	<i>Taux de vacance moyen (%) janvier-août 2020</i>	<i>Effectif proposé pour 2021</i>	<i>Taux de vacance (%) budgétisé pour 2021</i>
Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre	Personnel recruté sur le plan international	16	14	6,3	7,6	16	10
	Personnel recruté sur le plan national (agents locaux)	5	10	0,0	0,0	5	0
Bureau du Conseiller spécial pour la prévention du génocide	Personnel recruté sur le plan international	10	5	50,0	26,3	11	5; nouveaux emplois : 50
Bureau de l'Envoyé(e) personnel(le) du Secrétaire général pour le Sahara occidental	Personnel recruté sur le plan international	2	5	100,0	100,0	2	5
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité	Personnel recruté sur le plan international	3	5	33,3	33,3	3	5
Bureau de la Représentante de l'ONU aux discussions internationales de Genève	Personnel recruté sur le plan international	7	5	0,0	0,0	7	5
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie	Personnel recruté sur le plan international	60	31	33,3	30,4	60	27
	Personnel recruté sur le plan national (agents locaux)	31	6	0,0	0,0	31	0

<i>Mission</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2020</i>	<i>Taux de vacance approuvé (%) 2019/20</i>	<i>Taux de vacance (%) au 31 août 2020</i>	<i>Taux de vacance moyen (%) janvier-août 2020</i>	<i>Effectif proposé pour 2021</i>	<i>Taux de vacance (%) budgétisé pour 2021</i>
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique	Personnel recruté sur le plan international	5	20	20,0	20,0	5	5
	Administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national.	2	18	0,0	0,0	2	0
	Personnel recruté sur le plan national (agents locaux)	2	18	0,0	0,0	2	0
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs	Personnel recruté sur le plan international	19	19	5,3	5,4	19	5
	Administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national.	1	0	0,0	0,0	1	0
	Personnel recruté sur le plan national (agents locaux)	7	6	14,3	10,9	7	0
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen	Personnel recruté sur le plan international	62	15	12,9	10,7	62	15 ; nouveaux emplois : 50
	Administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national.	8	20	0,0	0,0	9	15
	Personnel recruté sur le plan national (agents locaux)	29	20	20,7	23,8	29	20
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi	Personnel recruté sur le plan international	23	17	11,1	11,6	23	13 ; nouveaux emplois : 50
	Administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national.	2	0	0,0	0,0	2	0
	Personnel recruté sur le plan national (agents locaux)	5	0	0,0	0,0	5	0
Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar	Personnel recruté sur le plan international	4	5	0,0	0,0	4	5
	Personnel recruté sur le plan national (agents locaux)	1	5	0,0	37,5	1	0

16. **Sous réserve des recommandations formulées aux paragraphes 9, 10, 11 et 12 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général relatives aux effectifs soient approuvées. Le montant des dépenses opérationnelles correspondantes devrait être ajusté en conséquence.**

B. Observations et recommandations concernant les dépenses opérationnelles

17. Les ressources demandées au titre des dépenses opérationnelles du groupe thématique I pour 2021 s'élèvent à 20 214 100 dollars, ce qui représente une diminution de 1 088 200 dollars, soit 5,1 %, par rapport aux crédits ouverts pour 2020. Le Comité consultatif a obtenu des renseignements sur ces dépenses (voir tableau 3), plus précisément sur les dépenses effectives de 2019, le montant des crédits ouverts pour 2020 et les prévisions de dépenses pour 2021, comme indiqué dans le tableau 4 ci-dessous.

Tableau 4
Dépenses opérationnelles pour le groupe thématique I

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2019		2020		2021		Écart Budget 2021/ crédit 2020
	Crédits ouverts	Dépenses	Crédits ouverts	Dépenses 1 ^{er} jan.-30 sept.	Dépenses non renouvelables Total	Dépenses non renouvelables	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7) = (5) - (3)
Experts	–	–	–	–	–	–	–
Consultants et services de conseil	464,0	242,0	433,7	152,9	427,3	–	(6,4)
Voyages officiels	4 503,7	3 114,0	4 363,0	766,3	4 387,0	114,0	24,0
Installations et infrastructures	8 981,8	7 855,2	9 158,3	3 996,3	8 415,9	150,3	(742,4)
Transports terrestres	1 227,8	660,9	1 618,5	681,9	974,0	94,0	(644,5)
Opérations aériennes	1 357,6	2 072,7	1 410,4	699,2	1 396,8		(13,6)
Opérations maritimes ou fluviales	–	–	–	–	–	–	–
Communications et informatique	2 011,4	1 937,8	2 058,1	1 314,4	2 039,7	2,4	(18,4)
Santé	189,9	158,0	211,8	148,5	286,8	5,1	75,0
Matériel spécial	–	–	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	1 844,1	1 065,5	2 048,5	621,2	2 286,6	152,0	238,1
Projets à effet rapide	–	–	–	–	–	–	–
Total	20 580,3	17 106,1	21 302,3	8 380,7	20 214,1	517,8	(1 088,2)

Consultants et services de conseil

18. Les ressources proposées pour 2021 pour les consultants et les services de conseil s'élèvent à 427 300 dollars, soit une réduction de 6 400 dollars par rapport au crédit de 433 700 dollars ouvert pour 2020. Les dépenses s'élevaient à 242 000 dollars en 2019 et à 152 900 dollars en 2020, au 30 septembre. **Le Comité consultatif réaffirme que le recours à des consultants doit être limité au strict minimum et que les activités de base doivent être exécutées en interne (voir également A/74/7/Add.6, par. 18). Compte tenu de la capacité existante, ainsi que du niveau des dépenses en 2019 et au cours des neuf premiers mois de 2020, le Comité recommande une réduction de 20 %, soit 85 500 dollars, des ressources proposées pour les consultants et les services de conseil.**

Voyages officiels

19. Un montant de 4 387 000 dollars est proposé pour 2021 au titre des voyages officiels, ce qui représente une augmentation de 24 000 dollars par rapport au crédit de 4 363 000 dollars ouvert pour 2020. Les dépenses s'élevaient à 3 114 000 dollars en 2019 et à 766 300 dollars en 2020, au 30 septembre. **Le Comité consultatif rappelle qu'à son avis, il faudrait recourir davantage aux réunions virtuelles et aux outils de formation en ligne (voir également A/75/7, chap. I, par. 62) et, considérant que la pandémie de COVID-19 continuera probablement d'avoir une incidence sur les voyages en 2021, il recommande de réduire de 20 %, soit 877 400 dollars, les dépenses au titre des voyages officiels.**

Communications et informatique

20. Les ressources proposées pour 2021 au titre des communications et de l'informatique s'élèvent à 2 039 700 dollars, ce qui représente une diminution de 18 400 dollars par rapport au crédit de 2 058 100 dollars ouvert pour 2020. Les dépenses s'élevaient à 1 937 800 dollars en 2019 et à 1 314 400 dollars en 2020, au 30 septembre. **Compte tenu du niveau des dépenses et de la nécessité de présenter globalement les ressources affectées à l'informatique et aux communications, le Comité consultatif recommande de réduire de 15 %, soit 306 000 dollars, le montant de ces ressources.** Le Comité formule des observations sur les ressources affectées à l'informatique et aux communications ainsi qu'à l'imagerie satellitaire dans son rapport principal sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales ([A/75/7/Add.2](#)).

Fournitures, services et matériel divers

21. Les crédits demandés pour 2021 au titre des fournitures, services et matériel divers s'élèvent à 2 286 600 dollars, soit une augmentation de 238 100 dollars par rapport au crédit de 2 048 500 dollars ouvert pour 2020. Les dépenses s'élevaient à 1 065 500 dollars en 2019 et à 621 200 dollars en 2020, au 30 septembre. **Compte tenu des niveaux de dépenses enregistrés en 2019 et 2020 et du fait que la pandémie de COVID-19 aura probablement une incidence en 2021 sur les dépenses au titre des fournitures de bureau, des services d'interprétation et de conférence, du fret et des services de vacataires, le Comité consultatif recommande une réduction de 10 %, soit 228 700 dollars, au titre des fournitures, services et matériels divers (voir également [A/75/7](#), chap. I, par. 68).**

22. Le Comité consultatif recommande l'approbation des propositions du Secrétaire général concernant les dépenses opérationnelles, sous réserve des observations et recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 16, 18, 19, 20 et 21 ci-dessus.